

FINANCEMENT BANCAIRE SYNDIQUÉ



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la mise en place d'un financement bancaire syndiqué, avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des parties financières (arrangeur, agent, agent des sûretés, prêteur), que ce soit en période précontractuelle ou contractuelle.

OBJECTIFS

- Connaître les principes du financement bancaire syndiqué
- Identifier les points de vigilance
- Savoir maîtriser les principales clauses contractuelles et techniques de négociation

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Questionnaire préalable à la formation
- Autoévaluation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client.
- Répondre aux attentes du client.
- Assurer la protection des intérêts de la banque.
- Respect du devoir général de vigilance.

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Ouverture et interruption des négociations – facteurs de responsabilité.
- Arrangement : mission et responsabilités de l'arrangeur – transfert des responsabilités – différence entre mission d'arrangement et mission de conseil financier.
- *Due diligence* (*release letter*, *reliance letter* : analyse juridique et techniques de négociation).
- Lettre de mandat *versus* lettre d'engagement (*commitment letter*) – *term sheet* : analyse juridique et clauses types (*disclaimer*, *entire agreement*, *RGPD*...).
- Processus de syndication, prise ferme (*underwriting*), clauses et pratiques de marché (clauses « *material adverse change* », « *market flexibility* », « *clear market* », « *indemnity* », « *no front running* »...).
- Memorandum d'informations : avertissement (*disclaimer*), accords de confidentialité (technique de négociations), secret des affaires.
- Partage des responsabilités : syndication primaire, syndication secondaire, sous-participation, monopole bancaire.

PÉRIODE CONTRACTUELLE

- Rôles et responsabilités de l'agent et de l'agent des sûretés
- Devoir de vigilance : monopole bancaire, conditions suspensives (*legal opinions*...), déclarations et garanties, engagements contractuels de l'emprunteur, clause d'indemnisation, transfert des participations...
- Revue des clauses et pratiques de marché : clauses « *pro rata sharing* », « *claw back* », « *mitigation* », « *cross default* », « *cross acceleration* », « *pari passu* », « *increased costs* »... : analyse juridique et portée.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MÉTHODES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248 € TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director*, département *Banking, Financing & Securitisation* au sein de *Crédit Agricole Corporate and Investment Bank*. Administrateur de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également Professeur associé à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas. Il a par ailleurs rédigé plusieurs articles dans la revue *Banque & Droit*.





CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.rb-formation.fr

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous souhaitez des aménagements particuliers :

Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail formation@revue-banque.fr

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

formation@revue-banque.fr

Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.